

Québec, le 8 mars 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 11 février dernier, le député de D'Arcy-McGee déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec et au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) d'augmenter et d'indexer le montant annuel déboursé par le programme d'appareils fournis aux stomisés permanents.

L'Association des personnes stomisées du Québec demande de couvrir les frais réels encourus qui varieraient de 1 500 \$ à 4 000 \$ par personne annuellement, selon leur estimation.


La Régie de l'assurance maladie du Québec gère un programme octroyant un forfait de 700 \$ aux quelques 12 000 bénéficiaires admissibles sur avis médical. Pour l'année 2014-2015, ce sont plus de 9 511 712 \$ qui ont été attribués. Rappelons qu'en 2006, le programme avait été majoré de 1 M\$, portant de 500 \$ à 700 \$ la contribution du gouvernement.

... 2

Ce programme agit comme contribution gouvernementale aux frais encourus par les personnes stomisées pour l'achat des fournitures inhérentes à leur état. Le gouvernement entend poursuivre ce programme permettant de supporter les personnes aux prises avec cette condition.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-00688